

VILLE DE NOISIEL

EDIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS / SECTEUR FINANCES
REF : AA

ARR2020_0168

ARRETÉ

OBJET : NOMINATION DE NATHALIE PECRESSE EN QUALITÉ DE MANDATAIRE DE LA RÉGIE DE RECETTES AUPRÈS DU SERVICE CULTURE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

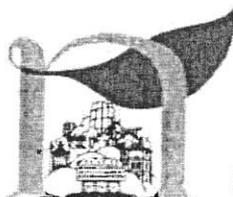
VU l'arrêté n° 96-03 en date du 9 janvier 1996, modifié par l'arrêté n° 02-06 en date du 4 février 2002 et par décisions n° D07-164 du 18 octobre 2007 et D11-26 du 3 février 2011, portant création de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n° A12-85 en date du 12 juin 2012 portant nomination de Madame Catherine VENEZIANO en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n° ARR2018_0184 en date du 14 août 2018 portant nomination de Madame Nina DUPART en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n° ARR2019_0169 en date du 6 septembre 2019 portant nomination de Madame Séverine DUCHADEAU en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du service Culture,

1/4



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2020_ **0168**
portant nomination de Nathalie PECRESSE en qualité de mandataire de la régie de recettes auprès
du service Culture

VU l'arrêté n° ARR2020_ **0166** en date du **16/07** 2020 portant cessation de fonction de
Séverine DUCHADEAU en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du
service Culture,

VU l'arrêté n° ARR2020_ **0167** en date du **16/07** 2020 portant nomination de Guilaine
SAINTEDWARD en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du
service Culture,

VU l'avis conforme de la comptable publique, en date du 16/07/2020,

VU l'acceptation du régisseur, en date du **22/07/2020**,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne organisation du pôle culturel du Lizard, de
nommer un nouveau mandataire de la régie de recettes auprès du service Culture



ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de la date de notification de l'arrêté à l'intéressée, Madame
Nathalie PECRESSE, agent d'accueil du pôle culturel horaire (vacataire), est nommée
mandataire de la régie de recettes auprès du service Culture, pour le compte et sous la
responsabilité du régisseur de la régie de recettes auprès du service du Culture, avec pour
mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de
celle-ci.

ARTICLE 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres
que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie de recettes auprès du service
Culture, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites
disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code
pénal.

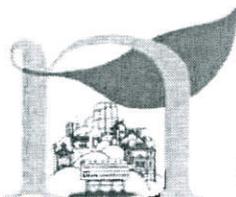
ARTICLE 3 : es mandataires doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus
par l'acte constitutif de la régie de recettes auprès du service Culture.

ARTICLE 4 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction
interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
 - Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel ;
 - aux intéressés,
- chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

2/4



VILLE DE NOISIEL 01 68

Suite de l'arrêté n° ARR2020_

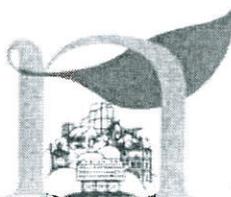
portant nomination de Nathalie PECRESSE en qualité de mandataire de la régie de recettes auprès du service Culture

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Noisiel, le 16 juillet 2020

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

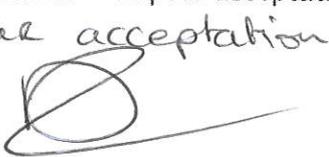


VILLE DE NOTRE-DAME DE
01 68
Suite de l'arrêté n° ARR2020_0168
portant nomination de Nathalie PECRESSE en qualité de mandataire de la régie de recettes auprès
du service Culture

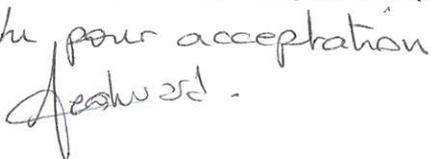
Le régisseur titulaire
Catherine VENEZIANO
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation 

Le mandataire suppléant
Nina DUPART
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation 

Le mandataire suppléant
Guilaine SAINTEDWARD
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation 

Le mandataire
Nathalie PECRESSE
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation 

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 07 AOUT 2020
Affiché en Mairie le 07 AOUT 2020
Notifié le 07 AOUT 2020
Publié au RAA le 07 AOUT 2020

